

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Microcrédit personnel garanti : la direction régionale Bretagne de la Caisse des Dépôts renouvelle son soutien à l'UDAF d'Ille-et-Vilaine

Rennes le 9 février 2015

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'urgence sociales du Pacte d'avenir pour la Bretagne, Gilles MOREL, Président de l'UDAF d'Ille-et-Vilaine, et Loïc ROLLAND, Directeur régional Bretagne de la Caisse des Dépôts, ont signé une convention pour le renouvellement de la plateforme microcrédits personnels garantis.

Depuis 2007, la Caisse des Dépôts soutient l'action de l'UDAF 35 en faveur du microcrédit personnel. Afin de renforcer son offre auprès des bénéficiaires, un dispositif expérimental, dont l'objectif était de rassembler un réseau d'acteurs du microcrédit autour de l'UDAF 35, a été mis en place en 2013. Compte tenu des résultats positifs de cette expérimentation, la direction régionale Bretagne de la Caisse des Dépôts a décidé de renouveler son soutien à cette plateforme de mutualisation microcrédits.

Les prêts personnels, d'un montant de 300 € à 3 000 €, garantis à 50 % par le Fonds de cohésion sociale (géré par la Caisse des Dépôts), continueront d'être octroyés par la Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire après instruction des dossiers par les travailleurs sociaux de l'UDAF.

En plus de la gestion du Fonds de cohésion sociale, le soutien de 10 000 € apporté par la direction régionale Bretagne de la Caisse des Dépôts s'inscrit pleinement dans les mesures d'urgence sociales du Pacte d'avenir pour la Bretagne. Il permettra le financement des projets d'insertion professionnelle, en favorisant notamment la mobilité, ou des projets d'insertion économique et sociale, des personnes exclues de l'accès aux prêts bancaires.

Avec le microcrédit personnel, l'accent est mis sur l'accompagnement de l'emprunteur, réalisé par un acteur social en amont et en aval du prêt. Cet accompagnement actif vise à aborder le microcrédit dans une démarche globale, à aider l'emprunteur à formaliser puis à réaliser son projet, et à permettre de réagir rapidement pour trouver une solution en cas de difficulté de remboursement. Le microcrédit pourra intervenir de manière complémentaire aux solutions apportées par ailleurs par l'UDAF.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Depuis le lancement en 2006, ce sont plus de 57 000 microcrédits personnels qui ont été octroyés, dont près de 4300 en Bretagne (900 pour la seule année 2013). 72 % d'entre eux ont contribué au retour à l'emploi ou à l'amélioration de la mobilité de leurs bénéficiaires : le microcrédit est donc un outil qui s'inscrit dans le continuum de l'accompagnement du développement économique.

En Bretagne, sur 9,8 millions d'euros prêtés par les banques, seul 1,7 % de cette somme n'a pas pu être recouvré après mise en œuvre de la garantie du Fonds de cohésion sociale. Le microcrédit se présente donc comme un dispositif à faible risque pour les bénéficiaires et les partenaires bancaires.

L'objectif du microcrédit est de redonner confiance, d'améliorer l'insertion économique des personnes, de leur permettre de se projeter grâce à un projet construit avec l'appui d'un travailleur social. Le microcrédit personnel est également un outil novateur donnant du sens en permettant de lutter contre le mal endettement des familles en ouvrant l'accès à un crédit sécurisé, alors qu'en 2012, 6 millions de personnes étaient exclues du système bancaire.